

## PRISE EN CHARGE

### 1 - SENSIBILISER

**Afficher une communication affirmant qu'il existe des solutions.**

### 2 - INFORMER

**Mettre à disposition un leaflet d'aspect informatif.**

### 3 - ORIENTER

**Proposer une liste de structures à contacter sur une simple feuille pour ne pas attirer l'attention.**

La personne vous fait part de sa situation.

Je comprends parfaitement votre détresse. Le mieux est que vous contactiez les structures de soutien. Elles seront efficaces en voici la liste.

La personne vous demande conseil.

Il est important que vous puissiez vous faire aider par des personnes compétentes. Elles seront efficaces. Voici la liste des structures qui vous aideront.



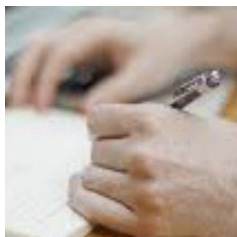
Prise en charge des  
violences conjugales  
à l'officine

## CONSEILS



### Sécuriser

- S'assurer que le partenaire ne puisse être informé.
- Anonymiser les documents remis.
- Respecter la confidentialité.
- Limiter son intervention à une orientation vers les structures efficaces.
- **Intervenir en cas de danger immédiat (appeler le 1.**



### À prendre en compte

- La nature traumatique de la démarche.
- L'ambivalence et la fragilité de la victime.
- La complexité des situations.
- Le risque pour les enfants.



### Outils

- Affiche de sensibilisation.
- Leaflet d'information.
- Fiche spécifique d'information et d'orientation.



### Organisation

- Détecter les personnes susceptibles de demander de l'aide afin d'informer et d'orienter efficacement et uniquement en cas de demande.
- Disposer les leaflets d'information avec d'autres dans un endroit visible
- Rechercher les structures de proximité sur : <https://stop-violences-femmes.gouv.fr>

**RESTER PROFESSIONNEL EN ÉVITANT DE S'IMPLIQUER  
OU DE PRENDRE PARTI**

## POUR COMPRENDRE

### Pour être sensible à la réalité de la violence conjugale

- La situation s'intensifie avec le temps.
- La victime se sent dominée et finit par se persuader que le partenaire intime peut faire amende honorable.
- La peur inhibe la volonté d'agir.
- La violence conjugale est punie par loi.

Caractéristiques et facteurs de risque observables à l'officine	Victime	Le partenaire
Profil	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le jeune âge</li> <li>• Le faible niveau d'instruction</li> <li>• La grossesse, la naissance d'un enfant et la période périnatale</li> <li>• Les handicaps, les maladies de longue durée</li> <li>• La dépendance financière</li> <li>• Une conduite addictive (alcool, drogue)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le jeune âge</li> <li>• Le faible niveau d'instruction</li> <li>• L'abus de drogue et d'alcool</li> </ul>
Profil relationnel ou conjoncturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contexte de séparation conflictuelle</li> <li>• Stress économique, précarité</li> <li>• Écart entre les niveaux d'instruction (la femme est plus instruite que son partenaire intime par exemple)</li> <li>• Différence d'âge dans le couple</li> <li>• Déracinement géographique entraînant un isolement sociétal</li> </ul>	
Comportement		<ul style="list-style-type: none"> <li>• est trop impliqué</li> <li>• répond à la place de sa partenaire</li> <li>• tient des propos méprisants et disqualifiant</li> </ul>